

Séance du 18 mars 2016

L'an deux mille seize le dix-huit mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de NAVAILLES-ANGOS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Francis HUNAUT, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. ALGANS Elisabeth, BERNEZAT Jean, CACHAU Jean-Guy, CAUHAPE Céline, CUYALA-PROVENCE Rémy, DOMENGINE Paul, DUBEDOUT Philippe, DUFOURCQ Hugues, HUNAUT Francis, LAVIE-HOURCADE Jeannine et LOUSTAU ARRAGON Bernadette.

Absent(s) : Mmes et M. CUNY Christine (procuration à M. BERNEZAT Jean), DUBOIS Catherine, MERIOT Christophe (procuration à Mme LAVIE-HOURCADE Jeannine) et MEYMERIT Christine (procuration à M. DOMENGINE Paul).

Secrétaire de séance : M. DOMENGINE Paul.

Vu le Maire pour convocation le 14 mars 2016 et affichage des délibérations le 21 mars 2016

La séance est ouverte à 20h37.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MARS 2016

Le procès-verbal de la séance du 10 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS DE L'ETAT «ACCOMPAGNEMENT DES DEMARCHES "AGENDA 21 LOCAL" D'AQUITAINE, LIMOUSIN, POITOU-CHARENTES EN 2016»

Délibération N°2016-03-18-01

Transmise en Préfecture le 21 mars 2016

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations des 6 septembre 2013 et 29 mai 2015 concernant l'engagement de la Commune de Navailles-Angos dans une démarche Agenda 21 local accompagné par l'association nationale « Notre Village, Terre d'Avenir ».

Monsieur le Maire rappelle aussi la délibération du 5 février 2016 précisant les modalités de financement de la nouvelle école bioclimatique et de la chaufferie bois associée.

Monsieur le Préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes a lancé un Appel à Projets d'Accompagnement des démarches « Agenda 21 Local » permettant de solliciter une aide plafonnée à 8 000 € par projet plafonnée à 25 000 € par collectivité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confirmer son engagement dans la démarche « Agenda 21 local », d'acter de la reconnaissance obtenue auprès du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable le 29 octobre 2015, de répondre à cet Appel à Projets et de présenter trois projets susceptibles d'être accompagnés dans le cadre de cet Appel à Projets à savoir :

- Projet N°1 : Création d'une chaufferie bois de l'école élémentaire bioclimatique mutualisée avec d'autres bâtiments pour un montant total de 122 186 €. Une subvention de 8 000 € est sollicitée.
- Projet N°2 : Panneaux photovoltaïques sur le préau de la future école élémentaire bioclimatique pour un montant de travaux de 91 628 €. Une subvention de 8 000 € est sollicitée.
- Projet N°3 : Accompagnement de la démarche Agenda 21 pour un poste de responsable des Services Techniques en charge de l'animation Agenda 21 et du développement durable. Une aide de 8 000 € est sollicitée.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité :

CONFIRME l'engagement de la Commune de Navailles-Angos dans la démarche Agenda 21 local, traduisant en cela sa volonté d'œuvrer en faveur du Développement Durable pour les générations futures.

PREND ACTE en l'acceptant de la reconnaissance "Agenda 21 local France" obtenue auprès du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable lors de la session organisée en 2015.

AUTORISE

Monsieur le Maire à répondre à l'Appel à Projets « Accompagnement des démarches Agenda 21 local » de Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, à présenter trois projets susceptibles d'être accompagnés dans le cadre de cet Appel à Projets et à faire toutes les démarches nécessaires afin de solliciter toutes les subventions possibles.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 COMMUNE ET CIMETIERE

Délibération N°2016-03-18-02

Transmise en Préfecture le 21 mars 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L.2121.14 du code général des collectivités territoriales indique que, dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Monsieur le Maire propose que la séance soit présidée pour la présente délibération par Mme Jeannine LAVIE-HOURCADE, 1^{ère} adjointe. La proposition est acceptée à l'unanimité du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rend compte de l'exécution du budget 2015, qui se traduit de la manière suivante :

BUDGET COMMUNE :Fonctionnement :

Recettes de l'exercice	1 123 712,93 €
Dépenses de l'exercice	- 1 017 753,26 €
Résultat de l'exercice 2015	105 959,67 €
+	
Excédent de fonct. reporté 2014	886 544,34 €
Résultat de clôture 2015	992 504,01 €

Investissement :

Recettes de l'exercice	524 353,80 €
Dépenses de l'exercice	- 677 343,42 €
Résultat de l'exercice 2015	- 152 989,62 €
+	
Solde d'investissement 2014	- 154 666,26 €
Résultat de clôture 2015	- 307 655,88 €

Résultat cumulé :

Fonctionnement : + 992 504,01 €
Investissement : - 307 655,68 €

soit un excédent global de 684 848,13 €

BUDGET ANNEXE CIMETIERE :Exploitation :

Recettes de l'exercice	4 384,49 €
Dépenses de l'exercice	- 4 384,16 €
Résultat de l'exercice 2015	0,33 €
+	
Excédent d'exploitation reporté 2014	239,10 €
Résultat de clôture 2015	239,43 €

Investissement :

Recettes de l'exercice	5 261,00 €
------------------------	------------

Dépenses de l'exercice	- 4 384,16 €
Résultat de l'exercice 2015	876,84 €
+	
Solde d'investissement 2014	0 €
Résultat de clôture 2015	876,84 €

Résultat cumulé :

Fonctionnement :	+ 239,43 €	
Investissement :	+ 876,84 €	<u>soit un excédent global de 1 116,27 €</u>

BUDGET DU CCAS : (communiqué pour information)

Le compte administratif du CCAS sera voté par le conseil d'administration du CCAS. Il est toutefois transmis au conseil pour information.

L'exécution du budget 2015 du CCAS a donné les résultats suivants :

Fonctionnement :

Recettes de l'exercice	2 000,00 €
Dépenses de l'exercice	- 2 024,92 €
Résultat de l'exercice 2015	- 24,92 €
+	
Excédent de fonct. reporté 2014	440,62 €
Résultat de clôture 2015	415,70 €

Investissement : néant

Le Maire s'étant retiré, Mme Jeannine LAVE-HOURCADE, 1^{ère} Adjointe, invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le Compte Administratif 2015 du budget de la Commune et du budget de la Caisse des Ecoles tels qu'ils lui ont été présentés par le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le Compte Administratif 2015 du budget principal de la Commune et du budget annexe du cimetière tels qu'ils lui ont été présentés par le Maire.

Le Maire rejoint le Conseil Municipal et reprend la présidence de l'assemblée.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015
COMMUNE ET CIMETIERE**

**Délibération N°2016-03-18-03
Transmise en Préfecture le 21 mars 2016**

Le Maire présente à l'Assemblée les comptes de gestion dressés par le receveur pour l'exercice 2015 et portant sur le budget de la Commune et le budget du cimetière. Il indique que les comptes reprennent l'ensemble des écritures afférentes à l'exercice écoulé et n'appellent pas d'observation particulière.

Invité à se prononcer après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les comptes de gestion du receveur municipal dressés pour l'exercice 2015 concernant le budget principal de la Commune et le budget annexe cimetière.

AUTORISE le Maire à signer les dits comptes de gestion.

AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Délibération N°2016-03-18-04

Transmise en Préfecture le 21 mars 2016

Le Maire rappelle les montants des dépenses et des recettes réalisées et reportées en 2015, et précise le mode de calcul du besoin de financement de la section d'investissement :

Rappel des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal de la Commune :

Résultat de fonctionnement 2015 :	105 959,67 €
Excédent de fonctionnement 2014 reporté :	886 544,34 €
soit un excédent cumulé de fonctionnement de :	992 504,01 €

Besoin de Financement de la section d'investissement :	- 307 655,88 €
--	----------------

Le Maire propose en conséquence d'affecter comme suit le résultat d'exploitation 2015 :

Résultat d'exploitation au 31/12/2015 : excédent de	992 504,01 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	307 655,88 €
Excédent de fonctionnement reporté (002) :	684 848,13 €
Déficit d'investissement reporté (001) :	307 655,88 €

Rappel des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe cimetière :

Résultat de fonctionnement 2015 :	0,33 €
Excédent de fonctionnement 2014 reporté :	239,10 €
soit un excédent cumulé de fonctionnement de :	239,43 €

Excédent de financement de la section d'investissement :	876,84 €
--	----------

Le Maire propose en conséquence d'affecter comme suit le résultat d'exploitation 2014 :

Résultat d'exploitation au 31/12/2015 : excédent de	239,43 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0 €
Excédent de fonctionnement reporté (002) :	239,43 €
Excédent d'investissement reporté (001) :	876,84 €

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'affecter le résultat 2015 du budget principal de la commune et du budget annexe cimetière conformément aux propositions du Maire.

3^{EME} AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Délibération N°2016-03-18-05

Transmise en Préfecture le 21 mars 2016

Par délibérations en date des 8 janvier et 5 février 2016, le conseil municipal de Navailles-Angos avait autorisé le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016 suivantes :

Autorisation n°1 2016 (délibération du 08/01/2016) :

Chapitre Programme 161 – Complexe sportif	
Art.21318 – Autres bâtiments publics.....	12 000 €
Chapitre Programme 167 – PVR quartier Regen	
Art.2315 – Installation, matériel et outillage techniques	70 000 €
Chapitre Programme 178 – Aménagt entrées et sécurisation du bourg	
Art.2315 – Installation, matériel et outillage techniques	500 €
Chapitre Programme 186 – Aménagement boulangerie	
Art.2138 – Autres constructions.....	95 000 €
Art.2188 – Autres immobilisations corporelles	55 000 €

Chapitre Programme 179 – Création d'une école élémentaire

Art.21312 – Bâtiments scolaires 70 000 €

Total autorisation n°1.....302 500 €

Autorisation n°2 2016 (délibération du 05/02/2016):

Chapitre Programme 156 – Voirie

Art.2152 – Installations de voirie 15 100 €

Total autorisation n°2.....15 100 €

Monsieur le Maire indique que des crédits ont été prévus en trop sur le programme 167 – PVR quartier Regen et qu'il conviendrait inversement d'abonder le programme 179 – Création d'une école élémentaire.

De plus il conviendrait d'affecter un montant de 14 025 € sur le programme d'électrification afin de pouvoir régler un titre de recette émis par le SDEPA pour un acompte sur les travaux d'éclairage public sur la RD 206.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ANNULE ses délibérations des 8 janvier et 5 février 2016

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes :

Rappel :

Crédits d'investissement hors opérations financières et d'ordre 2015 : 1 366 500 €

Quart des crédits : 341 625 €

Chapitre Programme 156 – Voirie

Art.2152 – Installations de voirie 15 100 €

Chapitre Programme 157 – Electrification

Art.21538 – Autres réseaux 13 800 €

Chapitre Programme 161 – Complexe sportif

Art.21318 – Autres bâtiments publics..... 12 225 €

Chapitre Programme 167 – PVR quartier Regen

Art.2315 – Installation, matériel et outillage techniques 10 000 €

Chapitre Programme 178 – Aménagt entrées et sécurisation du bourg

Art.2315 – Installation, matériel et outillage techniques 500 €

Chapitre Programme 186 – Aménagement boulangerie

Art.2138 – Autres constructions..... 95 000 €

Art.2188 – Autres immobilisations corporelles 55 000 €

Chapitre Programme 179 – Création d'une école élémentaire

Art.21312 – Bâtiments scolaires 140 000 €

Reste disponible 0 €

S'ENGAGE à inscrire les sommes correspondantes au budget primitif 2016.

QUESTIONS DIVERSES

1) Agenda 21 :

Dans le cadre de l'action 32 (Organisation d'une « journée de l'agriculture » en partenariat avec le LEGTA de Pau-Montardon et des organismes professionnels agricole) de l'axe 2 (protection de l'environnement et préservation des Ressources) de la charte de développement durable 2013-2016, une conférence sera organisée le 17 juin 2016 sur le thème "Agriculture-alimentation et réchauffement climatique"

2) Aménagement du bois de Bège :

Dans le cadre de l'opération "plus d'arbres, plus de vie", des plantations d'arbres (noisetiers, chênes, fruitiers) vont être réalisées au bois de Bège avec la collaboration du CLSH le mercredi 30 mars 2016 après-midi. Les arbres sont fournis gracieusement par l'association "plus d'arbres, plus de vie".

3) Congrès des Maires :

Le congrès des Maires initialement prévu en novembre 2015 et annulé suite aux attentats du 13 novembre 2015 aura lieu du 31 mai au 2 juin 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h43.